

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

Objet
FIXATION DES
TARIFS DU REPAS
DE FIN D'ANNEE

De la commune GIROLLES

Séance du 18 novembre 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Traditionnellement et annuellement, un repas est offert aux personnes de la commune, âgées de 70 ans et plus.

Afin de permettre aux personnes désirant se joindre au repas et qui n'entrent pas dans cette catégorie d'âge, il y a lieu d'en fixer le tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de la participation des accompagnants de moins de 70 ans à 25 € et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la 2024-33

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 novembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 novembre 2024.

Fait à GIROLLES, le 19 décembre 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 089-218901882-20241118-2024_33_1-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lamy', written over the right side of the official stamp.